# Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du : 10 février 2020

n° 10/2020

L'an deux mille vingt, le dix février à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

#### **Etaient présents:**

### Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Cathy PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Olivier GUERRA, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAULT, Pierre VIDAL.

#### Avaient donné pouvoir :

A.de PRADIER D'AGRAIN à JP.FLUMIAN

En exercice: 63

Présents ou représentés : 32

#### Délégués suppléants :

Mme Francette ROS-NONO.

Mrs Jean-Clément CASSAN, Jean-Pierre FLUMIAN.

#### Excusés:

Mme Nelly CALMET.

Mrs Michel GALANT, Gilbert HEBRARD, Pierre IZARD, Dominique LEGROS, Pierre MONOD, Christian REBELLE, Serge SERRANO, Marc SIE.

Objet: Vote du Budget Primitif 2020 du PETR du Pays Lauragais (budget principal)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Monsieur le Président indique que le budget primitif 2020 a été établi sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 janvier 2020 et validé à l'unanimité par le Bureau réuni le 27 janvier 2020. Ce budget tient compte de la mutualisation des services avec le GAL des Terroirs du Lauragais permettant l'attribution de subventions Leader et des restrictions budgétaires liées à la perte graduelle de subventions d'ingénierie.

Monsieur le Président présente les différents éléments pris en compte pour l'élaboration de ce budget primitif 2020 :

- Des charges à caractère général couvrant :
  - o Les dépenses administratives courantes
  - o Les actions du P.E.T.R. (volet culture, tourisme, économie, transition énergétique, urbanisme...)
- Des charges de personnel
- La fin du programme de soutien de l'Ademe sur le volet PCAET
- Les contributions des communautés de communes membres
- Des dépenses d'investissement liées principalement aux travaux d'aménagement des locaux administratifs
- Un recours à l'emprunt pour les locaux administratifs.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Président appelle l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité moins 3 abstentions,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

### Budget Principal: budget du P.E.T.R. du Pays Lauragais

	Dépenses	Recettes
Investissement	824 482	824 482
Fonctionnement	711 224	711 224
Total	1 535 706	1 535 706

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le budget primitif du budget principal est jöint en annexe.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,

Fait à Avignonet Lauragais, le 10 février 2020

Le Président

**Georges MERIC**